

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_158

Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie - Budget annexe Réseau de transport

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023/159 en date du 14 novembre 2023 autorisant le Président à réaliser des produits de trésorerie jusqu'à 20 millions d'euros ;

Considérant le besoin de produits de trésorerie de la Communauté d'Agglomération, afin de faire face aux dépenses du budget annexe « Réseau de transport » dus au décalage entre les dépenses et l'encaissement des recettes ;

Considérant la consultation bancaire du 24 octobre 2025 et l'analyse de ces offres ;

Vu l'offre de la Banque Postale en date du 13 Novembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De souscrire auprès de la Banque Postale, 115 rue de Sèvres - CP X301 - 75275 Paris Cedex 06 , une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000,00 d'euros.

Les principales caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie : 1 000 000,00 € ;

Durée de la ligne de trésorerie : 364 jours ;

Taux d'intérêt applicable : taux €STR + 0,70% ;

Fréquence de paiement des intérêts : Trimestrielle ;

Base de calcul des intérêts : Exact/360 ;

Commission d'engagement : 0,10 % du montant de Crédit de Trésorerie ;

Commission de non-utilisation : 0,05 % de l'encours quotidien non utilisé ;

Montant minimum des tirages : 10 000,00 € ;

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 24 Novembre 2025
Par délégation,
Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et
financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

